



**ATELIER DE RESTITUTION DES ETUDES ET CONSULTATION
DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU
PROGRAMME KANDADJI (NIAMEY, JUILLET 2012)**

*PARTAGE DES RECETTES DE L'ELECTRICITE ET STATUT FONCIER DES TERRES
AMENAGEES*

Communiqué final

Le 12 juillet 2012, dans la continuité de l'atelier de restitution locale à Tillabéri, s'est tenu à Niamey dans la salle de réunion du Ministère de la population, l'atelier de restitution au comité technique de coordination du programme Kandadji des résultats de deux études menées dans le cadre du Programme «Kandadji» avec l'appui de la Global water initiative (GWI) :

- ❖ Une étude pour analyser et déterminer le statut foncier des terres aménagées dans le cadre du programme Kandadji et ses conséquences dans le processus de compensation juste et préalable
- ❖ Une étude sur la mise en place d'un mécanisme légal de financement des actions de développement local à partir des recettes de la vente d'électricité, au profit des communautés affectées

Ont pris part à l'atelier :

- Les cadres du Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) et de l'Unité d'Exécution du Programme Kandadji (UEP-KRESMIN)
- Les représentants de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)
- Le représentant de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Le représentant du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD)
- Le représentant du Haut Commissariat à l'Initiative 3N
- Les représentants des Ministères techniques membres du comité technique de coordination du programme Kandadji
- Le juge des expropriations
- Les représentants du Secrétariat Permanent National du Code Rural
- La représentante de la Coopération Technique Allemande (GIZ)
- La représentante de la Confédération des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN)
- Les consultants

L'atelier a démarré avec la cérémonie d'ouverture par les allocutions suivantes :

- Allocution du représentant de l'UICN-PACO
- Allocution du Secrétaire Général du HCAVN

Ensuite, à titre d'information, le Coordonateur régional du projet GWI/Barrages de l'UICN a rappelé les objectifs et résultats du projet à ce jour et projeté le film du dialogue régional sur les barrages mené par la CEDEAO.

Les deux équipes de consultants ont alors présenté l'ensemble des conclusions de leurs travaux.

En l'absence du consultant principal de l'étude sur le statut foncier des terres aménagées, le juge des expropriations est intervenu pour clarifier les conclusions et recommandations de l'étude quant au statut envisageable des terres aménagées pour répondre à une juste compensation, notamment en précisant les deux options de concession définitive (avec à terme la possibilité d'acquérir la propriété privée) et de bail emphytéotique à partir du déclassement des terres du domaine public dans le domaine privé de l'Etat.

Des discussions en plénière sur le contenu des études et les recommandations proposées par les consultants ont été menées et des observations ont été faites par les participants dans le but de compléter et finaliser les rapports d'étude.

Les participants ont formulé des recommandations stratégiques pour répondre à un certain nombre de préoccupations exprimées au cours des débats :

Par rapport au statut des terres aménagées :

1. Continuer la réflexion sur les options pour une compensation juste à partir des propositions du consultant, notamment la concession définitive avec la possibilité à terme d'obtenir la propriété privée ou le bail emphytéotique, à partir du déclassement des terres du domaine public au domaine privé de l'Etat
2. Approfondir la question des locataires (droit de jouissance, droit d'exploitation) et de ceux qui ont un droit d'usage prioritaire (droit de passage pour les éleveurs) en précisant les modalités de compensation en fonction du statut initial des personnes et en prenant comme référence la loi qui dit que tous ceux qui perdent un droit (même un droit d'exploitation ou un droit d'usage) doivent recevoir une indemnisation
3. Revoir les textes de la domanialité, notamment pour l'aspect d'immatriculation des terres, car les textes actuels présentent des insuffisances
4. Réfléchir à des mesures juridiques pour contraindre les agriculteurs à exploiter la terre au bénéfice de tous (respecter le cahier des charges) tout en leur apportant l'appui nécessaire (cf. idée de contrat d'appui technique et financier Etat/agriculteur évoquée à Tillabéri)
5. Elargir la réflexion sur le statut des terres aménagées (propriété de l'Etat ou de privés) au niveau du Niger avec le Code Rural à travers un séminaire interministériel pour revoir les textes au niveau national, en prenant en compte notamment le problème qui se pose chez un privé (avec le droit de cession et l'héritage) dans un système de production fixé par l'Etat
6. Réfléchir à un mécanisme de gestion du réservoir qui prendra en compte les besoins des différents usages comme l'irrigation et la production d'électricité (cf. idée d'une structure de gestion multi-acteurs évoquée à Tillabéri en groupes)
7. Garder à l'esprit la dimension de bassin du Niger dans la recherche de solutions pour partager les bénéfices issus de l'exploitation du barrage de Kandadji (électricité, pêche, irrigation)

8. Envisager la possibilité d'une gestion communautaire du périmètre aménagé comme à Malanville au Bénin

Par rapport au FDL :

1. Utiliser le cas de Kandadji pour lancer une réflexion nationale sur l'harmonisation des textes en matière de gestion et de partage des bénéfices y afférents (comme les FDL) avec une portée régionale et des partenaires comme la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN), l'ABN, la CEDEAO, etc.
2. Veiller à convoquer un comité technique restreint qui va examiner et finaliser les projets de modification du code d'électricité au Niger et de son décret d'application, avant que le HCAVN n'entame le plaidoyer pour leur adoption
3. Veiller à l'implication effective des communes dans la gestion du FIDEL/K
4. Réfléchir à une facilité d'accès à l'électricité pour les ménages affectés (cf. conclusions de l'atelier régional du dialogue régional organisé par la CEDEAO et GWI en septembre 2011 à Ouagadougou)

Fait à Niamey, le 12 juillet 2012

L'atelier